

Plan Local d'Urbanisme de Bernay Vilbert



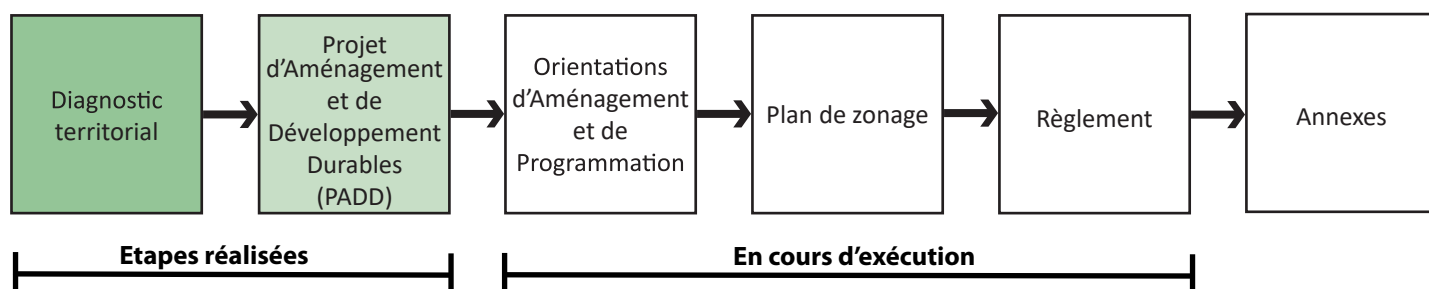
La Municipalité a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est l'occasion pour les habitants de Bernay-Vilbert de participer aux choix de développement et d'aménagement futurs de la commune au cours des prochaines années.

Dans le cadre de la concertation avec la population, un registre est disponible dans chacune des mairies afin de recueillir vos attentes, suggestions et remarques au fur et à mesure du déroulement des études. Le présent document expose une synthèse du diagnostic territorial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), consultables en mairie ou sur son site internet.

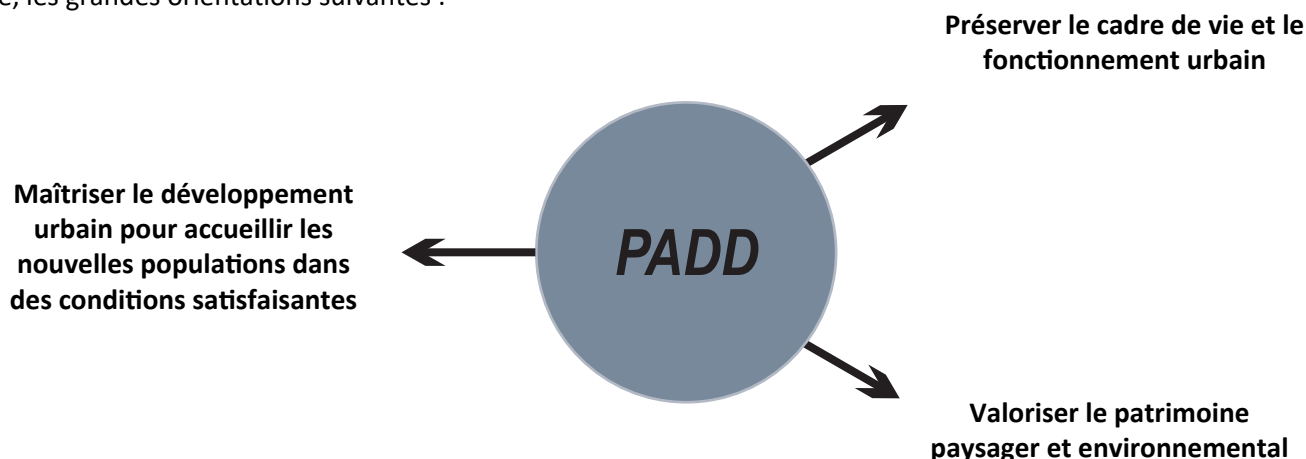
Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), un diagnostic territorial a été élaboré permettant de dégager différents enjeux. La réflexion se poursuit aujourd'hui en examinant le territoire au travers de cinq grandes thématiques :

- Le développement de l'habitat,
- Les équipements,
- Le développement économique,
- Les transports et déplacements,
- L'environnement et le paysage.

Contenu du Plan Local d'Urbanisme



Des enjeux du diagnostic, découle le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, qui définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire de Bernay-Vilbert. Il retient, à ce stade, les grandes orientations suivantes :



Le développement urbain maîtrisé sur la commune répond aux objectifs suivants :

- Privilégier le développement de l'habitat à l'intérieur des principaux bourgs du village.
- Maintenir et développer les équipements et services publics en accompagnement de la croissance démographique (extension de l'école maternelle).
- Pérenniser et développer le tissu économique local (maintien de la zone d'activités existante, les infrastructures hippiques, les activités agricoles)
- Garantir un développement urbain durable (optimiser les réseaux d'énergie, préserver la ressource en eau, tenir compte des risques et des contraintes du territoire).

Projet d'Aménagement et de développement durables (PADD)

Axe 1 : Maîtriser le développement urbain pour accueillir les nouvelles populations dans des conditions satisfaisantes

-  Privilégier le développement de l'habitat à l'intérieur des bourgs et hameaux
-  Pérenniser et agrandir les équipements scolaires existants
-  Maintenir les activités économiques en entrée de bourg de Bernay
-  Pérenniser et diversifier l'activité agricole / Maintenir les activités équestres et hippiques

Axe 2 : Préserver le cadre de vie et améliorer le fonctionnement urbain

-  Faciliter l'accès à l'aire de covoiturage
-  Renforcer les espaces de stationnement
-  Voies structurantes

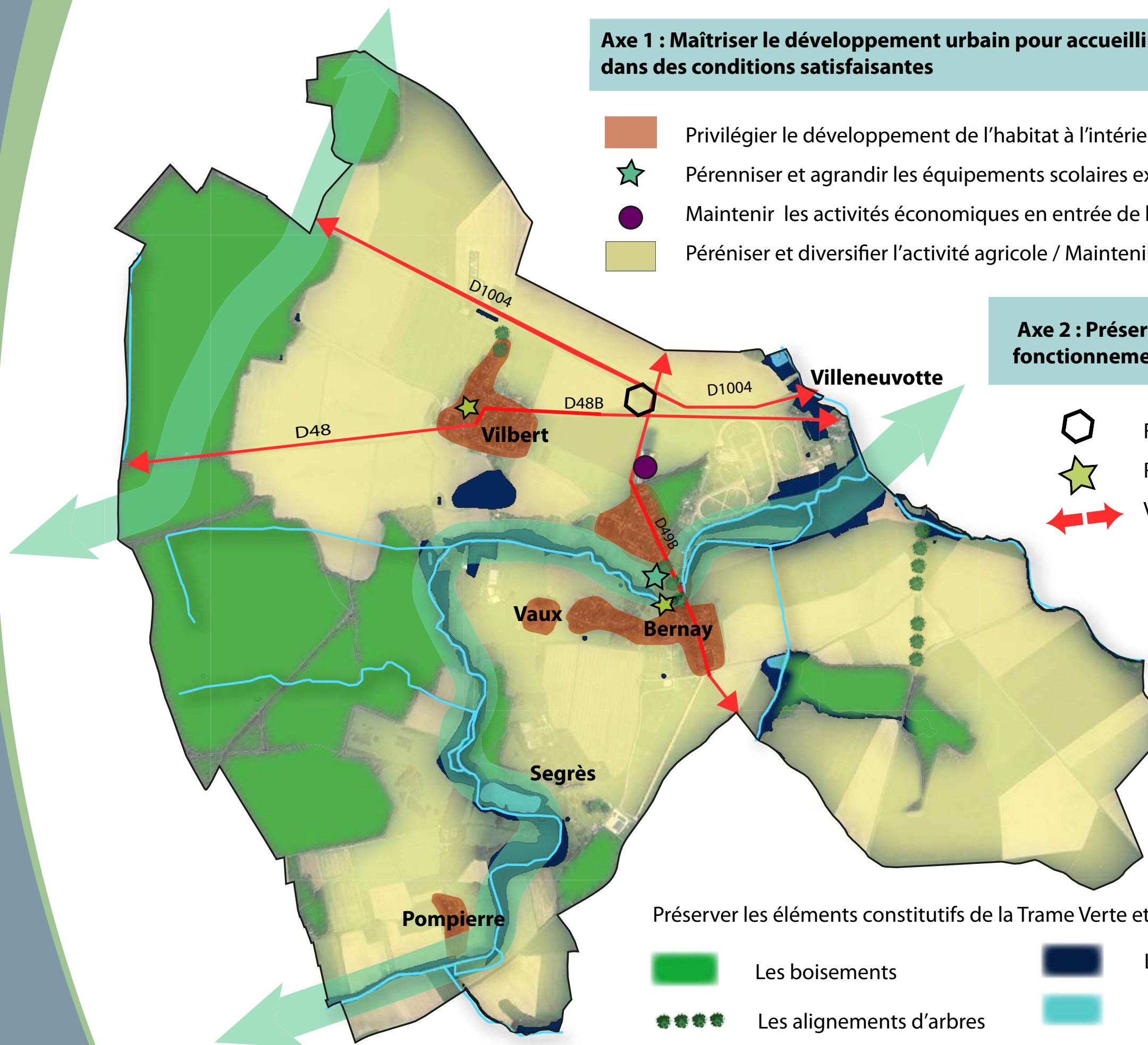
Axe 3 : Valoriser le patrimoine paysager et environnemental

 Maintenir les continuités écologiques

 Préserver les espaces agricoles

Préserver les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue :

-  Les boisements
-  Les zones humides
-  Les alignements d'arbres
-  Les plans d'eau
-  Les cours d'eau

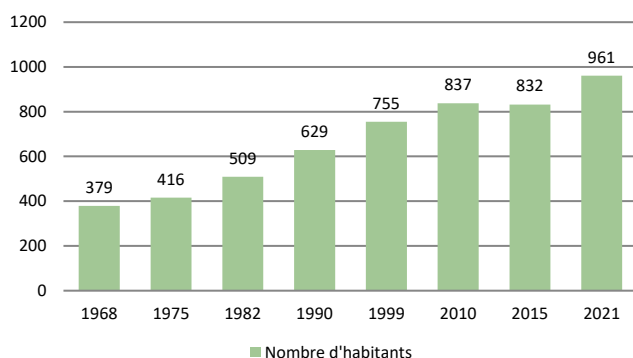


Synthèse du diagnostic territorial

La population

- Population légale en 2024 (INSEE 2021) : 961 habitants
- Entre 1975 et 1999, le taux de variation démographique est resté relativement stable, oscillant entre 2 % et 3 %, ce qui a permis un doublement de la population sur cette période.
- Depuis 2015, la croissance démographique connaît une reprise significative, atteignant un taux annuel de 2,43 %, comparable à celui de la période 1975-1999. Ce regain d'attractivité du territoire semble lié, en partie, à une tendance de retour des populations vers les communes rurales, notamment dans un contexte « post-COVID ».

Evolution de la population de 1968 à 2020



Le parc immobilier

- Entre 1968 et 2021 : +157 logements sur le territoire communal.
- Un taux de vacance stable depuis 2010 autour de 5% permettant la rotation des ménages au sein du parc immobilier.
- Un parc dominé par des maisons individuelles (93,9%) occupées par leurs propriétaires (86,1%).

La population active et l'emploi

- 78 emplois sur le territoire de Bernay-Vilbert en 2021, pour 65 établissements. Cet indicateur est en diminution par rapport à 2015.
- 17,9 emplois pour 100 actifs sont disponibles sur la commune, un taux bien inférieur à ceux de la CC Val Briard et du département, caractéristique des territoires ruraux.
- 91,8 % des actifs occupés habitant à Bernay-Vilbert quittent la commune quotidiennement pour se rendre sur leur lieu de travail.

Les milieux naturels et le paysage

La commune est caractérisée par la vallée de l'Yerres et une Trame Verte et Bleue composée d'espaces boisés, d'alignements d'arbres, d'espaces paysagers, de cours d'eau, dont l'Yerres et l'Yvron, et de zones humides.

La commune de Bernay-Vilbert est concernée par la zone Natura 2000 de protection spéciale de la directive habitats « L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie ».

LES COMPOSANTES PAYSAGERES

